

La lettre du SNES 70

**NUMÉRO
SPECIAL
REFORME
DU
COLLEGE**

FORMATION-FORMATAGE : ÇA SUFFIT !

Pour faire passer aux forceps le « plan de formation » destiné aux professeurs de collège en vue de l'application de la réforme à la rentrée 2016, le ministère fait flèche de tout bois, y compris en répandant de grossiers mensonges sur le temps de travail des professeurs.

La meilleure réponse est l'action collective

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin ou si vous souhaitez que nous venions animer une heure d'information syndicale dans votre établissement (voir contacts au dos)

Petit manuel de résistance à la réforme

Quelle formation ?	Est-elle obligatoire ?	Comment résister ?
Formation des professeurs sur site 1ère journée (novembre-décembre): <ul style="list-style-type: none"> • Un mercredi après-midi ou un samedi matin, un soir sur le cycle 4, EPI, AP, enseignements de compléments groupe, co-intervention • Un mercredi après-midi ou un samedi matin ou un soir sur l'utilisation de la marge d'autonomie et la DGH 	La formation continue est un droit exercé sur le temps de travail, pas une obligation ! Ces demi-journées seront prises au titre de la 2ème journée de prérentrée non assurée.	3 propositions <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas se rendre à la réunion. Assimilée à une journée de grève, cela entraîne le retrait d'1/30ème du salaire. Un préavis de grève couvre toute la période de formation • Contester la réforme en réunion. C'est envisageable s'il s'agit d'une action collective avec interventions de plusieurs collègues. A planifier avant la réunion. • Garder le silence. Refuser de discuter des modalités d'application de la réforme, c'est aussi un moyen efficace de lutter. <p>Il ne faut donc pas céder à la culpabilisation et aux pressions.</p>
Formation des professeurs sur site 2ème journée (janvier/mars) : <ul style="list-style-type: none"> • Matin : organisation du cycle 3, EIST, école-collège. • Après-midi : rencontre professeurs primaire et collège. 	Le matin est une demi-journée de cours, l'après midi sera pris au titre de la demi-journée de solidarité.	
Formation des professeurs sur site 3ème journée (semaine après Brevet) : <ul style="list-style-type: none"> • Mise œuvre concrète des EPI, AP et enseignements de complément... 	Elle est prise sur le temps de travail...	



Contacter le SNES 70

Le SNES 70 informe régulièrement les collègues de l'actualité syndicale du département par le biais de sa page internet et de ses publications. Nous organisons également des visites d'établissement et des heures d'information syndicale. Enfin, les élus du SNES 70 portent également la parole des collègues au sein des instances départementales (CTSD, CDEN) et interviennent ou conseillent ceux qui le souhaitent.

Pour nous contacter :

Courriel :

snes70@besancon.snes.edu

Téléphones :

Cyril Couturier

03 84 92 67 33 – 06 87 66 94 65

David Caillet

09 83 08 78 16 – 06 06 70 23 35

Adresse postale : 3 Impasse
Saint Vincent 70 000 Vesoul

Pour s'informer :

Consultez régulièrement la rubrique Haute-Saône sur le site internet du SNES académique :

www.besancon.snes.edu

Pour adhérer :

Vous pouvez directement nous contacter ou vous rendre sur la rubrique « adhérer-nous joindre » du site internet académique :

www.besancon.snes.edu

Tous les documents nécessaires à l'adhésion (bulletin, barème) y sont consultables, téléchargeables et imprimables.



RÉFORME «COLLÈGE 2016»? C'est toujours non !

Accentuation
des inégalités
par l'autonomie
accrue des
établissements

Amputation des
enseignements
disciplinaires pour
créer des dispositifs
interdisciplinaires

Disparition de nom-
breuses sections ou
options de langues
vivantes ou
anciennes

Mise en place de cycles mal
pensés, avec des
programmes généralement
sans repères annuels ;
appliqués sur tout le
collège la même année

Augmentation de la charge
de travail des personnels
et création de multiples con-
seils et de hiérarchies
Intermédiaires pour
Imposer de « bonnes
pratiques »

POUR OBTENIR L'ABROGATION

de cette réforme

MULTIPLIONS LES INITIATIVES :

À l'appel de l'intersyndicale : assemblées générales, heures d'information syndicale pour débattre de l'action, incluant la grève, décider d'expressions communes, de réunions publiques, de distributions publiques de tracts...

Un préavis de grève est déposé jour par jour.

SIGNONS ET FAISONS SIGNER MASSIVEMENT

la carte pétition à destination du président de la République.

BLOQUONS COLLECTIVEMENT

- * les formations qui ne sont que des formatages à la réforme
- * les discussions dans les établissements visant à sa mise en place à la rentrée 2016

EXIGEONS ENSEMBLE

- la reprise des discussions sur d'autres bases
- une formation continue au service des personnels et de la réussite des élèves
- des moyens pour mieux prendre en charge les élèves au quotidien dans nos classes et dans la vie scolaire